

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	50 (1958)
Heft:	10
 Artikel:	Contre l'initiative des indépendants : exposé
Autor:	Wyss, Edmond
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-385069

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réduire la durée du travail le plus rapidement possible, par la convention collective et par la loi, mais sans dommages directs ou indirects pour les travailleurs.

Le rédacteur.

Contre l'initiative des indépendants

Par *Edmond Wyss*, secrétaire de l'U.S.S.¹

Le 29 août, le Comité syndical a décidé, par 11 voix contre 3 et 3 abstentions, de recommander à la Commission syndicale le rejet de l'initiative des indépendants pour l'introduction du régime des 44 heures dans les fabriques. Simultanément, le comité a pris la décision d'inviter votre commission à lancer une initiative de l'Union syndicale.

Le comité avait chargé le collègue Arthur Steiner de rapporter au nom de la majorité et le collègue Gallus Berger au nom de la minorité. Arthur Steiner n'est plus. Vous connaissez la thèse qu'il aurait défendue aujourd'hui. Non seulement les travailleurs, mais le pays tout entier attendent avec la plus grande impatience de connaître l'issue de vos délibérations. Selon la décision que vous prendrez, vous démontrerez que l'Union syndicale reste fidèle à la ligne de conduite que votre commission lui a tracée — ou vous éveillerez l'impression que l'Union syndicale est du nombre des organisations qui se soucient peu de respecter les principes qu'elles ont affirmés. Rarement une séance de la Commission syndicale n'a soulevé un tel intérêt dans l'opinion publique.

Ce n'est pas la première fois que la Commission syndicale aborde l'initiative des indépendants. Elle a déjà figuré à l'ordre du jour de votre réunion du 14 mai 1955. Je puis me borner à rappeler succinctement son objet: dans le délai d'un an après une acceptation éventuelle, la durée du travail ne doit plus dépasser 44 heures dans les entreprises assujetties à la loi sur le travail dans les fabriques.

Lors de cette réunion de mai 1955, la commission n'a pas pris position pour ou contre l'initiative. Mais elle a voté une résolution qui précise la méthode la plus propre, de l'avis de l'Union syndicale, à réaliser la semaine de 44 heures sans provoquer des perturbations dans la vie économique. Il ne fait aucun doute que cette résolution, acceptée à une forte majorité, équivalait à une condamnation implicite de l'initiative des indépendants. L'opinion publique ne s'y est d'ailleurs pas trompée et elle a immédiatement opposé à cette initiative le « plan Steiner ». Ce plan, les employeurs l'ont assimilé à une profession de foi en faveur des conventions collectives. Cette résolu-

¹ Exposé présenté à la 162^{ème} séance de la Commission syndicale suisse le 20 septembre 1958, à Berne.

lution a amorcé les succès que le mouvement syndical a remportés depuis dans la voie de la réduction contractuelle de la durée du travail. Si la commission s'était alors prononcée en faveur de l'initiative, il est probable que le patronat se serait refusé à toute diminution des horaires et qu'il aurait attendu l'arme au pied les résultats de la votation populaire sur l'initiative.

Quelles sont les principales raisons que le Comité syndical et la Commission syndicale ont opposées à l'initiative des indépendants? Raisons que nous n'avons cessé de répéter depuis parce qu'elles ont conservé toute leur validité.

Sa plus grande faiblesse réside dans la solution même qui en a fait jusqu'à maintenant la popularité. Elle précise que la semaine de travail des ouvriers de fabriques sera réduite de quatre heures dans le délai d'une seule année. Une diminution aussi massive de l'horaire hebdomadaire correspond, dans l'espace d'un an, à l'octroi d'un mois supplémentaire de vacances! La compensation du salaire exigée par cet abaissement de quatre heures de la durée hebdomadaire du travail équivaut à un mois de salaire. En d'autres termes, pour assurer cette compensation, les syndicats devraient entamer des pourparlers en vue d'obtenir une augmentation annuelle des salaires de 550 à 700 fr. par an, voire de 800 fr. pour les ouvriers qualifiés. Cette augmentation est de toute évidence trop massive pour que les syndicats puissent l'obtenir pour *tous* les ouvriers de fabriques, c'est-à-dire sans exception, et dans l'espace d'un an. Je ne connais jusqu'à maintenant aucune fédération qui, dans ce laps de temps, ait pu arracher de telles concessions au patronat pour la majorité de ses membres!

Une réduction de la durée du travail sans compensation intégrale de la perte de gain n'entre pas en ligne de compte pour nous. Elle est indiscutable. Même au plus fort de la grande crise économique de l'entre-deux-guerres, nous avons repoussé cette solution. Si nous acceptons une baisse larvée des salaires alors que la prospérité bat son plein, que ferons-nous en période de dépression?

Cette question ne préoccupe pas un instant l'Alliance des indépendants. Elle laisse aux puissants syndicats le soin de se débrouiller et d'imposer la compensation de cette perte de gain. On connaît la tactique de cette officine: formuler des revendications irréalisables, puis nous accuser de ne rien faire pour les réaliser!

Il est évident que cette initiative est dans la ligne de cette tactique. D'emblée, les attaques démagogiques contre les syndicats ont été un élément de la propagande des indépendants. Ils s'en sont pris en particulier à Arthur Steiner. Attaquer Arthur Steiner, le discréditer aux yeux des travailleurs, c'était jeter du même coup le décri sur la politique contractuelle et sur le sens de la mesure et des responsabilités sur lequel cette politique est fondée. Cette démagogie vise à miner l'autorité morale des syndicats, à semer le désarroi parmi les travailleurs et la division dans nos rangs.

L'absence de toute compensation de la perte de gain n'est que l'une des raisons de notre rejet de cette initiative. Si l'on constraint l'industrie à réduire la durée du travail de quatre heures à très bref délai, elle tentera de corriger le recul de la production qui en résultera par une accélération du rythme du travail. C'est alors que l'on pourra parler de « cadences infernales » ! Les ouvriers — les employés aussi — ont toute raison de bien peser cet argument.

Chacun de vous connaît suffisamment l'entreprise dans laquelle il travaille pour se faire une idée de l'accélération du rythme de la production qui serait nécessaire pour compenser les effets d'un abaissement aussi brusque de la durée du travail de quatre heures par semaine dans l'espace d'un an. Les agents des entreprises de transport, par exemple, que la pénurie de personnel empêche d'ores et déjà de bénéficier d'une partie de leurs jours de congé, imagineront sans peine à quel point la situation deviendrait intenable si la durée du travail était diminuée sans transition dans une mesure équivalant à un mois de travail ou à trente jours de congé supplémentaires par an. C'est aussi la raison pour laquelle, si je suis bien informé, aucune des organisations du personnel des services publics n'a demandé une réduction de quatre heures d'un coup de l'horaire hebdomadaire. Elles ont un sens trop aigu des réalités pour formuler une revendication aussi massive.

Enfin, la nécessité de tenir compte des exigences de l'industrie d'exportation et de l'obligation où nous sommes de maintenir nos positions sur les marchés internationaux constitue un troisième argument contre l'initiative des indépendants. Par rapport à ceux que l'on enregistre ailleurs, les salaires payés en Suisse sont encore relativement élevés. En Allemagne occidentale — notre principal concurrent — ils sont inférieurs d'un quart à un tiers aux nôtres. Le Marché commun et — si elle est créée — la Zone de libre-échange auront pour effet d'intensifier la concurrence que les industries qui paient les salaires les plus élevés affrontent sur les marchés étrangers. C'est la raison pour laquelle on a opté en Suède — pays dont la position est comparable à la nôtre — pour une réduction progressive de la durée du travail, à raison d'une heure par semaine et par an. Ajoutons que le gouvernement est composé en majeure partie de syndicalistes et de socialistes. Si nos collègues suédois se sont prononcés pour cette solution, c'est pour ne pas faire peser une trop lourde hypothèque sur les exportations. Ils ont obéi aux mêmes considérations que celles qui ont inspiré la résolution votée par la Commission syndicale en mai 1955. L'Union syndicale a fait sienne la thèse fondamentale de cette résolution.

L'exemple de la Suède devrait donc nous engager à ne pas trop tendre la corde. Dans les industries du coton, de la laine, dans certaines branches du vêtement, dans les tanneries, c'est-à-dire dans des secteurs où le fléchissement de la conjoncture est sensible et où

l'emploi est d'ores et déjà menacé, une diminution brusque de quatre heures de la durée du travail aurait pour effet d'aggraver dangereusement la situation et les risques de chômage.

D'ailleurs, les répercussions d'une réduction aussi draconienne des horaires ne se limiteraient pas à l'industrie d'exportation. Dans les branches où l'accroissement de la productivité est plus lent qu'ailleurs, où il progresse tout au plus de 1 à 2% par an, des hausses sensibles des coûts de revient et des prix seraient inévitables.

Et pourtant, ne menons-nous pas depuis longtemps la lutte contre le renchérissement? N'avons-nous pas constamment dénoncé les agissements des groupements économiques qui poussent à la roue de l'inflation? Jusqu'à maintenant, nous avons pu affirmer en toute conscience que nos revendications sont demeurées dans des limites raisonnables, dans les limites de ce que l'économie peut supporter. Mais si nous passons avec armes et bagages dans le camp des indépendants, nous ne pourrons plus l'affirmer. Avant même que nous soyons parvenus à obtenir la compensation de la perte de gain, les prix prendront le mors aux dents. Nous devrons lutter non seulement pour combler la perte de gain, mais aussi pour corriger les effets du renchérissement, pour rétablir le pouvoir d'achat. A l'adaptation de 6 à 8% des gains nécessités par la réduction brusque de la durée du travail s'ajoutera l'ajustement des salaires à un renchérissement de 2, de 3, de 4% ou même davantage! C'est alors qu'apparaîtront dans toute leur tragique ampleur les effets de la facile démagogie de l'Alliance des indépendants. Mais alors, ce ne sont pas les démagogues, mais les syndicats que les travailleurs rendront responsables de la situation!

Si l'initiative des indépendants va trop loin à certains égards, elle est insuffisante sur d'autres points. La réduction de la durée du travail qu'elle préconise est limitée aux ouvriers occupés dans les entreprises assujetties à la loi sur les fabriques. Elle laisse entièrement de côté l'artisanat, le commerce, les administrations et entreprises publiques. Dans le commerce et l'artisanat, une forte proportion des travailleurs connaissent encore une durée du travail supérieure à 48 heures. Tout se passe comme si les indépendants jugeaient peu intéressants ces salariés, qui figurent en partie parmi les moins privilégiés.

Les syndicats ne peuvent se permettre de les négliger. Leur sens profond de la solidarité le leur interdit. Nos traditions, les exigences de la fraternité nous font un devoir d'apporter une aide efficace à ces travailleurs qui luttent difficilement pour améliorer leur condition sociale, pour mettre fin aux discriminations dont ils sont encore victimes. Les fédérations qui organisent les salariés de l'artisanat et du commerce savent à quelles difficultés se heurte la conquête du moindre progrès. Dans ces branches, ceux qui recherchent des succès spectaculaires ne trouvent pas leur compte. La plus modeste des

améliorations est le résultat d'une action patiente et de longue haleine, d'un effort persévérant. Ce travail, personne maintenant ne l'a accompli à notre place. L'Alliance des indépendants ne manifeste pas la moindre envie de monter sur la brèche !

Telles sont, pour l'essentiel, les objections que la Commission syndicale a opposées il y a trois ans à l'initiative des indépendants.

Mais votre commission ne s'est pas bornée à critiquer. Elle a mis au point une solution visant à réduire progressivement la durée du travail. Cette solution, la résolution votée ne sont pas demeurées lettre morte. L'Union syndicale n'a pas été cette «Belle au Bois dormant» que les indépendants l'accusent d'être. En se fondant sur cette résolution, toutes les fédérations affiliées ont passé à l'action avec des succès divers. Les fédérations des professions graphiques sont parvenues les premières à passer un accord stipulant une réduction de la durée du travail de quatre heures dans l'espace de quatre ans, à raison d'une heure par semaine et par an. Cette réforme sociale s'est ensuite imposée dans la plus importante des industries suisses: l'industrie des machines et métaux. Une convention collective diminue la durée du travail de deux heures dans l'espace de deux ans, à raison d'une heure par semaine et par an. Par la suite, les horaires ont été réduits dans certaines branches du textile, dans l'horlogerie, dans divers secteurs de l'industrie du vêtement et de l'équipement, dans les industries de la chaussure et des matériaux de construction, dans certains secteurs du bâtiment, de l'industrie de l'alimentation, du commerce et dans toutes les branches de l'artisanat du métal. Parallèlement, nombre de cantons et des communes ont écourté les horaires de leur personnel. Pour ce qui est du personnel fédéral, une réduction de la durée du travail est intervenue pour le personnel administratif ; les efforts sont poursuivis pour qu'elle soit étendue au personnel d'exploitation. Dans l'ensemble, on estime que 600 000 travailleurs environ bénéficient d'ores et déjà d'une réduction de la durée du travail avec compensation de la perte de gain. Ces chiffres, incomplets, sont probablement plus élevés en réalité.

Rarement les syndicats ont obtenu des succès aussi considérables en aussi peu de temps. Mais ces succès sont le résultat de notre travail, de notre action systématique. Au cours des trois dernières années, les syndicats ne se sont pas bornés, comme les indépendants, à faire de la démagogie.

Mais, à côté de l'action menée par les syndicats, quelles sont les raisons essentielles de ces succès ? J'en distingue deux. L'attitude adoptée antérieurement par la Commission syndicale face au problème de la réduction de la durée du travail n'a pas manqué de faire impression sur les employeurs. Elle a démontré que les syndicats sont décidés à réaliser ce postulat social, non pas par le moyen d'une loi peu appropriée à son objet — et dont l'application

entraînerait des perturbations économiques — mais par le moyen de conventions collectives passées avec le patronat, de solutions souples, acceptables pour les deux parties.

On peut dire que, depuis la fin de la guerre, aucun postulat social n'a mis à plus rude épreuve le régime contractuel que la réduction de la durée du travail. Une grande partie des employeurs a pris conscience de la partie qui se jouait. Bien que, sans enthousiasme, ils ont accepté d'entrer en matière, ils ont compris que s'ils refusaient toute concession, les travailleurs et leurs représentants finiraient par considérer le contrat collectif comme un instrument d'importance secondaire, destiné tout au plus à compléter la législation sur un point ou sur un autre; en d'autres termes, le patronat a compris que le refus de toute concession engagerait de nouveau le mouvement ouvrier à voir dans la loi l'instrument le plus efficace de la réglementation des conditions de travail.

Secondement, les succès que nous avons obtenus ont été facilités par les réductions de la durée du travail que les syndicats ont imposées dans d'autres pays européens. En particulier, l'écourttement des horaires qui est intervenu en Allemagne occidentale, notre principal concurrent, a facilité les concessions patronales. Persuadons-nous aussi que si les syndicats européens ont coordonné dans une certaine mesure leur action pour la diminution des horaires, nous le devons très largement à notre collègue Arthur Steiner. Au sein de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, il a proposé que, dans tous les pays, les fédérations affiliées passent simultanément à l'offensive pour enlever aux employeurs l'argument de la concurrence. Ainsi donc, le passage de notre résolution de mai 1955 qui préconisait une coordination sur le plan international n'est pas resté sur le papier. Dans ce domaine comme dans d'autres, Arthur Steiner a fait œuvre constructive.

Il est pour le moins paradoxal de constater que l'on table aujourd'hui sur ces succès de la politique contractuelle pour argumenter en faveur de l'initiative des indépendants. On donne à entendre qu'il ne s'agit plus d'abaisser d'un coup la durée du travail de quatre heures. On relève qu'elle a déjà été ramenée à 47, 46 ou 45 heures dans nombre d'entreprises et d'activités et que l'industrie peut désormais franchir sans peine le pas des 44 heures. On ajoute que les syndicats seront certainement en mesure d'imposer la compensation de la perte de gain pour les différences d'une à trois heures qui subsistent entre la durée actuelle du travail et la semaine de 44 heures!

Ne cédons pas aux illusions. Persuadons-nous bien que c'est dans les industries les plus prospères que la durée du travail a été réduite le plus fortement. Il se peut que dans les branches où l'on connaît déjà le régime des 46 ou des 45 heures, dans les grandes entreprises avant tout, il soit possible de réaliser dès maintenant la semaine de 44 heures et d'obtenir la compensation de la perte de gain.

Mais comment les choses se présentent-elles dans les industries moins florissantes où l'on travaille encore 48 ou 47 heures? Croit-on vraiment qu'il soit possible d'obtenir aujourd'hui la compensation de la perte du gain de deux ou trois heures de travail par semaine dans les industries de la laine et du coton, dans la plupart des branches de l'industrie du vêtement et même dans l'horlogerie? Aujourd'hui déjà, maints industriels de la métallurgie donnent à entendre qu'il faut laisser aux entreprises le temps de souffler, de « digérer » la première étape de l'abaissement des horaires. L'intensification de la concurrence et la compensation simultanée de la perte de gain consécutive à la réduction de la durée du travail et du renchérissement auraient, à leurs avis, provoqué une augmentation sensible des coûts de revient. Il ne m'appartient pas d'apprécier dans quelle mesure ces arguments reflètent la réalité. Nos collègues de la F.O.M.H. s'en chargeront. Mais une chose est certaine: la phase de surexpansion, le boom qui permettait aux entreprises de majorer leurs prix comme elles l'entendaient appartient au passé. En liaison avec le fléchissement de la conjoncture, la concurrence est devenue plus intense sur tous les marchés. Les branches qui travaillent essentiellement pour le marché intérieur affronteront également une concurrence étrangère accrue. Partout, les commandes sont plus difficiles à obtenir. Nous devons donc nous garder de minimiser la portée des problèmes que pose la compensation de la perte de gain. Nous ne pourrons prévenir les difficultés et les perturbations économiques — dont les travailleurs font toujours les frais — que si nous poursuivons dans la voie de la réduction progressive de la durée du travail.

Mais il n'y a pas que des arguments économiques qui militent en faveur de cette solution: il y a aussi des *arguments moraux*. Si les employeurs raisonnables ont accepté d'entrer en matière, c'est parce qu'ils apprécient notre capacité de jugement, notre sens de la mesure; c'est parce qu'ils nous font confiance, parce qu'ils admettent que nous demeurerons fidèles à la méthode contractuelle, aux engagements que nous avons pris par contrat. Mais si nous changeons notre fusil d'épaule, alors que la réduction de la durée du travail, alors que cette expérience économique et sociale est en cours, nous ferons figure d'hypocrites, de tacticiens retors, de gens sur la parole et la signature desquels on ne peut pas compter! Après avoir relevé et admis d'emblée la nécessité de tenir compte des exigences économiques, de la situation de l'industrie, la nécessité de donner la préférence à une solution souple, allons-nous tourner casaque? Allons-nous rompre les engagements pris au moment même où l'on note un fléchissement de la conjoncture, au moment où il s'agit d'entraîner dans le mouvement les branches dont la situation économique est la moins favorable, où il s'agit de faire bénéficier à leur tour les travailleurs qu'elles occupent de ce progrès social que

constitue la réduction de la durée du travail? Les fédérations de l'économie privée dont l'activité, dont l'efficacité sont indissolublement liées au développement des contrats collectifs peuvent-elles se permettre cette volte-face? Jusqu'à maintenant, nos partenaires ont eu confiance en notre parole. Mais si nous cédons à la tentation de violer aussi gravement le principe de la bonne foi, les employeurs pourront dire avec raison: Vous avez toujours craint que le patronat abandonne la voie contractuelle dans les temps difficiles; mais qui l'abandonne aujourd'hui? Qui cède à la tentation de la facilité? Les syndicats! Vous sacrifiez la solution contractuelle aux tentations de la popularité et vous vous ralliez à une initiative que votre Commission syndicale a qualifiée d'irrationnelle et d'inappropriée en 1955! Nous ne l'oublierons pas quand nous serons de nouveau réunis autour de la table ronde!

Mais d'autres collègues appuient pour une autre raison l'initiative des indépendants: Si nos employeurs, disent-ils, s'étaient montrés plus raisonnables, plus généreux, s'ils avaient fait de plus larges concessions, il est évident que nous repousserions cette initiative. Mais dans le cas le plus favorable, la réduction est d'une heure au plus; dans nombre de localités et d'entreprises, nous n'avons même rien obtenu. Et dans les branches et entreprises où les horaires ont été diminués d'une heure, le patronat déclare d'ores et déjà qu'il n'ira pas plus loin pour le moment.

Nous aussi, nous connaissons l'attitude obtue adoptée par les dirigeants de l'Union suisse des arts et métiers, les résistances auxquelles se heurte la réduction de la durée du travail. Nous savons que le Parlement a repoussé la proposition syndicale visant à opposer un contreprojet à l'initiative des indépendants et nous le déplorons. Mais ce n'est pas une raison pour renoncer au principe de la réduction progressive de la durée du travail.

Certes, les collègues qui manifestent l'intention de soutenir cette initiative déclarent qu'ils n'en considèrent pas moins comme raisonnable et appropriée la méthode de l'écourttement progressif des horaires de travail. Ils ajoutent que l'initiative sera certainement repoussée et que, dans tous les cas, elle ne réunira pas la majorité des cantons. Ils ne jugent dès lors pas nécessaire d'apprécier les répercussions d'une acceptation éventuelle de l'initiative. Ils donnent à entendre que s'ils l'appuient, c'est simplement pour empêcher qu'elle ne soit rejetée à une trop forte majorité. Si l'échec était trop massif, une partie au moins des employeurs l'assimileraient à un plébiscite du peuple suisse *contre* la réduction de la durée du travail. Ils ajoutent que les employeurs qui n'auront fait jusqu'à maintenant aucune concession ou que des concessions insuffisantes tableront sur cet échec pour adopter un comportement systématiquement négatif.

Cette argumentation ne correspond pas à la réalité. Si le peuple suisse repousse l'initiative, cela ne veut pas dire qu'il s'oppose à la

réduction de la durée du travail; il ne veut tout simplement pas qu'elle soit réalisée en une fois, à raison de quatre heures en un an et limitée aux fabriques seulement. Lorsque la Commission syndicale s'est prononcée en 1955 pour une diminution progressive des horaires, il n'est venu à l'idée de personne — si l'on excepte les indépendants — de conclure de ce comportement que l'Union syndicale s'est dressée contre le principe de la réduction de la durée du travail. Si La Commission syndicale décide aujourd'hui de combattre cette initiative, les employeurs et l'autorité fédérale ne mettront certainement pas en doute notre volonté de poursuivre notre action en faveur de la réduction de la durée du travail.

Cependant, à la différence des collègues qui recommandent l'acceptation de l'initiative, nous tenons pour extrêmement dangereux d'assimiler la décision sur cette initiative à une décision sur le principe même de réduction de la durée du travail. On ne saurait rendre de plus mauvais service à cette cause. D'ailleurs, si l'Union syndicale combat cette initiative, on ne pourra pas dire, si elle est repoussée, que le peuple s'est prononcé contre nous. Un vote négatif ne nous toucherait que si nous soutenions cette initiative, que si nous décidions de sacrifier le principe des solutions contractuelles aux exigences d'une tactique à court terme. Et si nous prenions cette décision, c'est à juste titre qu'on pourrait nous reprocher d'avoir perdu confiance dans la méthode des conventions collectives. Aurions-nous encore le droit d'en appeler à la volonté d'entente de nos partenaires?

Jouer ce jeu-là, c'est ébranler nos positions de partenaire aux réglementations collectives, c'est dissiper le capital de confiance que nous avons accumulé, c'est affaiblir aussi nos positions initiales dans la lutte pour une loi fédérale sur le travail.

Cette lutte va commencer dans quelques semaines. Les Chambres fédérales ont adopté en effet une motion qui invite le Conseil fédéral à leur soumettre un nouveau projet au cours de l'année prochaine.

En prévision de cette lutte pour la loi sur le travail, les syndicats doivent lancer leur propre initiative, une initiative conforme à leur conception de la réduction progressive de la durée du travail. La promulgation de cette loi importe infiniment plus pour nous que l'acceptation de l'initiative des indépendants. C'est à ce moment qu'il s'agira de contraindre à répondre aux exigences du progrès social les employeurs qui s'y sont dérobés jusqu'à maintenant parce que le degré d'organisation est encore trop faible dans leurs branches. C'est dans ce secteur avant tout que le bras séculier de la loi est nécessaire.

Contrairement à ce que l'on prétend, nous n'avons jamais dit que nous voulons exclusivement une réduction *contractuelle* de la durée du travail. Dès le début, nous avons affirmé: Nous donnons la pré-

férence au contrat, mais nous recourrons à la loi partout où la solution contractuelle n'a pas pu s'imposer. A la loi certes, mais *pas à n'importe quelle loi*: à une loi conforme à notre conception de la réduction progressive de la durée du travail.

Ainsi donc, comme nous l'avons dit, nous avons besoin, en liaison avec la lutte pour la loi sur le travail, d'une initiative conforme à notre conception. C'est la raison pour laquelle le Comité syndical recommande à la commission d'accepter en principe l'initiative qu'il lui propose. Le comité considère que cette initiative doit être lancée après la votation sur celle des indépendants. Nous vous soumettrons un premier projet que nous allons mettre sérieusement au point. Il est clair que cette décision de lancer notre propre initiative nous vaudra des attaques de gauche et de droite. Les uns nous accuseront de semer le désarroi et de faire concurrence aux indépendants. Certains milieux patronaux nous reprocheront d'avoir cédé à la pression exercée par l'Alliance des indépendants. Ces critiques et ces attaques démontreront justement que les syndicats entendent poursuivre sans désemparer dans la voie que la résolution de 1955 tient pour raisonnable et appropriée.

Laissant maintenant de côté les arguments d'ordre économique, j'en appelle maintenant à votre solidarité. Il ne fait aucun doute que le mouvement syndical ne peut conserver son influence, conserver les positions qu'il a conquises, demeurer un facteur décisif de la vie nationale que si nous demeurons unis, que si notre cohésion est sans faille. Si l'on excepte la Fédération des ouvriers du textile et de fabriques, pour toutes les organisations affiliées qui penchent en faveur de l'initiative Duttweiler cette initiative n'a qu'une importance en quelque sorte marginale.

Le personnel des services publics qui, dans son immense majorité, n'est pas assujetti à la loi sur les fabriques, est payé à la semaine ou au mois. Le problème de la compensation de la perte de gain ne le touche guère. Mais c'est précisément pour cette raison que ces collègues devraient prendre en considération le fait que les travailleurs de l'industrie privée sont payés à l'heure ou à l'accord. Nos amis de la fonction publique peuvent-ils vraiment, en cédant à des considérations tactiques, se rallier à une solution qui entraînera des pertes de gain pour les travailleurs les moins privilégiés? Je songe en particulier à ceux qui sont occupés dans les branches du textile déjà touchées par le fléchissement de la conjoncture.

J'aborde encore rapidement la situation particulière des travailleurs du bois et du bâtiment. Lors des récents pourparlers contractuels, ils se sont heurtés aux difficultés les plus grandes. Ils ont obtenu en tout et pour tout une augmentation de 15 ct. — y compris la compensation de la perte de gain. La grève menaçait. A la campagne en particulier, nombre de salaires sont encore trop bas.

Collègues du bois et du bâtiment! Vous imaginez sans peine la

réaction du travailleur mal payé d'une région rurale face à une réduction de quatre heures de la durée du travail qui ne serait pas accompagnée d'une compensation intégrale de la perte de gain! Lorsque sera lancée l'initiative de l'Union syndicale — qui touchera directement le bâtiment — vous aurez besoin, vous aussi, de la solidarité des travailleurs des autres professions. Dans ces conditions, ne serait-il pas indiqué que vous fassiez preuve *aujourd'hui* de solidarité envers les autres, d'une solidarité inspirée d'un esprit fraternel et dictée par une vue claire de l'évolution à longue échéance?

Est-il vraiment nécessaire que les fédérations qui ne sont touchées que par la bande par l'initiative des indépendants sèment d'inutiles obstacles sur le chemin de ceux qui sont directement touchés par cette malencontreuse initiative? Notre tradition de solidarité, nos us et coutumes n'indiquent-ils pas que c'est avant tout aux fédérations *directement* touchées qu'il appartient dans cette affaire de déterminer la position de l'Union syndicale? Comment réagiriez-vous si les fédérations directement touchées vous rendaient un jour la pareille? Pourquoi, si vraiment les collègues qui penchent pour l'initiative des indépendants font de son triomphe une affaire de conscience, pourquoi n'ont-ils pas mis à profit le dernier congrès de l'Union syndicale pour soulever ce problème? Dans le rapport d'activité qui a été soumis au congrès, le principe de la réduction progressive de la durée du travail — en se fondant sur la résolution de la Commission syndicale de mai 1955 — a été opposé à l'initiative des indépendants. Personne n'a demandé la parole sur ce chapitre du rapport. Il a été accepté tacitement. Plus encore, le congrès a adopté à l'unanimité une résolution sur la politique économique qui mentionne expressément la réduction progressive de la durée du travail parmi les objectifs de l'Union syndicale. Si donc la commission prenait aujourd'hui une autre décision, non seulement elle se désavouerait, mais elle désavouerait aussi le congrès!

Notre force n'est pas telle que nous puissions faire fi de cette manière des exigences de la solidarité. Souvenons-nous de l'adage: Qui sème le vent récolte la tempête!

Chers collègues! N'oubliez pas que nous n'avons pas à affirmer notre cohésion face aux employeurs seulement. Au sein de la classe travailleuse, nous devons lutter durement pour maintenir nos positions. Les chrétiens-sociaux gagnent du terrain. Ils s'entendent habilement à utiliser l'immigration catholique dans les centres industriels pour renforcer leurs positions politiques et syndicales.

Parallèlement, nous affrontons dans les grandes villes la concurrence de l'Alliance des indépendants. A l'aide des millions fournis par le « capital social » de la Migros, elle pratique une démagogie qui ne le cède en rien à celle des communistes. Le collègue Arnold a déclaré un jour: « Il n'est pas bon d'être loué par ses adversaires politiques. » Il dit aujourd'hui: « L'origine de l'initiative nous est

indifférente, nous votons pour elle. » Le poids des couronnes que lui tresse l'Alliance des indépendants ne paraît pas le gêner.

Jusqu'à maintenant, l'Alliance des indépendants ne nous a jamais apporté la moindre aide quand nous luttions péniblement pour faire triompher une revendication syndicale. En 1947, alors que la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment menait une lutte difficile, les indépendants l'ont attaquée de la manière la plus perfide. C'est ce parti qui a torpillé le statut des transports routiers. Le sort des chauffeurs professionnels ne lui importe guère. Duttweiler a déjà menacé à plusieurs reprises de créer des syndicats « indépendants ». La propagande pour l'initiative sur les 44 heures n'est-elle pas qu'une suite d'attaques grossières ou perfides contre les syndicats libres. Vous connaissez certainement tous les insertions par lesquelles le « groupe de 44 » — dont les finances ne sont certainement pas alimentées par les travailleurs — s'emploie à discréditer l'Union syndicale. D'ores et déjà, les indépendants ont su gagner à leur cause un certain nombre de syndiqués.

Ne cédez pas à l'illusion de croire que cette politique de la calomnie systématique prendra fin avec la votation sur l'initiative. A peine le Parti socialiste a-t-il décidé de lancer une initiative pour la révision de l'A. V. S. que les indépendants en ont fait autant. La Migros dispose d'un bureau spécial chargé d'organiser les actions politiques et parapolitiques. La Migros lui verserait actuellement 7 millions par an. Ces capitaux serviront également à alimenter les offensives qui seront déclenchées ultérieurement contre les syndicats. Cette officine aurait encore toutes sortes d'initiatives « en réserve » : trois semaines de vacances payées, réforme du régime des bourses, etc. Ces initiatives se succéderont comme des fusées dans le ciel politique suisse, avant même que le mouvement pour la réduction de la durée du travail ait pris fin, avant que la perte de salaire ait été compensée, avant que les syndicats aient obtenu une nouvelle amélioration des salaires réels. Chacune de ces initiatives reprendra à son compte des revendications que le mouvement syndical a déjà formulées. Face à ce feu d'artifice, les syndicats, qui doivent tenir compte des réalités économiques, ne peuvent se permettre de faire des promesses en chaîne, sans se soucier de savoir si l'économie est en mesure ou non de faire face aux charges que leur réalisation entraînerait. Les indépendants n'ont ni nos soucis ni nos responsabilités. Il leur suffit d'éveiller des illusions, d'appâter les masses. Demain, on rase gratis! Les indépendants n'étant pas parvenus à entamer sérieusement le front des partis bourgeois, ils tentent maintenant de conquérir des positions dans le monde du travail.

Si ces initiatives sont lancées — et elles le seront certainement — que ferez-vous? Déclarerez-vous comme aujourd'hui d'aucuns: « Mais ces postulats, ce sont les nôtres! Pouvons-nous vraiment nous dresser contre cette initiative? » Mais après une série de votations populaires

sur des initiatives de cet acabit, nous aurons la réputation de démagogues, notre prestige et notre influence seront ébranlés, sans parler du fait que cette politique de facilité dans le sillage de la démagogie sociale n'aura pas contribué à renforcer notre cohésion.

Il n'est pas encore trop tard pour retrouver la voie de la véritable solidarité. Certes, face à une propagande politique aussi déroutante, nous pouvons nous permettre une fois, deux fois peut-être, d'être désunis. Mais si cette faiblesse devait durer longtemps encore, des années seraient nécessaires pour remonter le courant, pour fonder de nouveau notre mouvement sur les bases solides et saines de la vraie solidarité, du sens de la mesure et des responsabilités.

Ne m'en voulez pas de ce langage. Je tiens un avertissement pour nécessaire parce que l'unité et la cohésion de notre mouvement me paraissent menacés. Ah! la lamentable image que nous offrons aujourd'hui! En 1955 la Commission syndicale, en 1957 le congrès se sont prononcés pour le principe d'une réduction progressive de la durée du travail. Faut-il vraiment que, cédant à la pression de l'adversaire, nous passions sous jambe nos décisions antérieures? Si nous cédonsons à cette faiblesse, qui, dès lors, prendra encore au sérieux nos affirmations et nos engagements?

Au nom du Comité syndical, je vous invite, en vous fondant sur les décisions antérieures de la Commission syndicale et du congrès, à repousser l'initiative des indépendants et à décider le lancement d'une initiative syndicale sur la réduction progressive de la durée du travail.

Pour l'initiative

Par *Gallus Berger*, président de la F. O. B. B.

Les discussions qui ont été déclenchées dans nos syndicats au sujet de l'initiative des indépendants en faveur de l'introduction de la semaine de travail de 44 heures ont abouti, ici et là, à des polémiques dont les échos ont été entendus au moment et dans les lieux les moins propices.

Il est regrettable que les débats aient pris une telle tournure, mais la séance de commission d'aujourd'hui nous offre la possibilité de reporter la discussion sur un plan objectif, et cette objectivité doit primer sur les questions de prestige personnel ou de prestige de telle ou telle fédération.

Je crois que cela sera aussi un moyen pour honorer la mémoire de notre président défunt, qui, malgré la diversité des opinions, a considéré comme une de ses tâches principales le maintien de l'unité parmi les chefs syndicaux et les fédérations professionnelles.

L'initiative du 14 septembre 1955, qui a recueilli 60 000 signatures,